

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 37999 du 22 mai 2017 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1713345S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision n° 96453 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1634274S),

Décide:

Article 1^{er}

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2017:

Bruneel Antoine NIGEND : 341 642 NLS : 8 116 801

Article 2

La décision n° 21353 du 10 mars 2017 (NOR : INTJ1707652S) est retirée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mai 2017.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. BITOUZET